

Aide à la location d'un broyeur

Les apports de déchets verts sur les déchèteries de la CAN représentent à ce jour 12143 tonnes. Bien que ces déchets soient valorisés sur la plateforme de valorisation des déchets verts du Vallon d'Arty, les quantités et ressources nécessaires au traitement restent importantes.

Il convient donc d'encourager les changements de pratiques et de faciliter le broyage. Solution qui permet de réduire considérablement les volumes de déchets verts et donc de valoriser sur place la matière organique.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la CAN vous propose une **aide à la location d'un broyeur de branches** (hors matériel forestier) afin de réduire la production de déchets verts à la source et ainsi diminuer l'apport de ceux-ci dans les déchèteries.

Vous pourrez ainsi broyer vos déchets verts à domicile et les **valoriser en paillage** dans votre jardin **ou en substrat dans votre compost**. Le guide « Mon jardin zéro déchet » vous apporte des solutions pratiques de réduction et de valorisation de la matière organique. Il est disponible en ligne ou version papier à l'accueil de la direction Déchets.

Conditions de l'aide :

- attribuée aux seuls usagers de la communauté d'agglomération du niortais,
- une demande par foyer et par an,
- montant maximum de 50% de la location, et plafonnée à **100 euros** par aide,
- action programmée de 2022 à 2024, pour un budget annuel de 5000€

FORMULAIRE DE DEMANDE

Coordonnées du demandeur

Nom et Prénom:

Adresse:

Commune:Nombre de personnes au foyer :.....

Téléphone:.....E-mail :.....

Diamètre et volume estimé de branchages à broyer :.....

ou volume estimé de broyat produit :.....

Pièce à fournir

- Ce présent formulaire rempli et signé
- Une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la facture de location
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Fait à, le

Signature de l'utilisateur